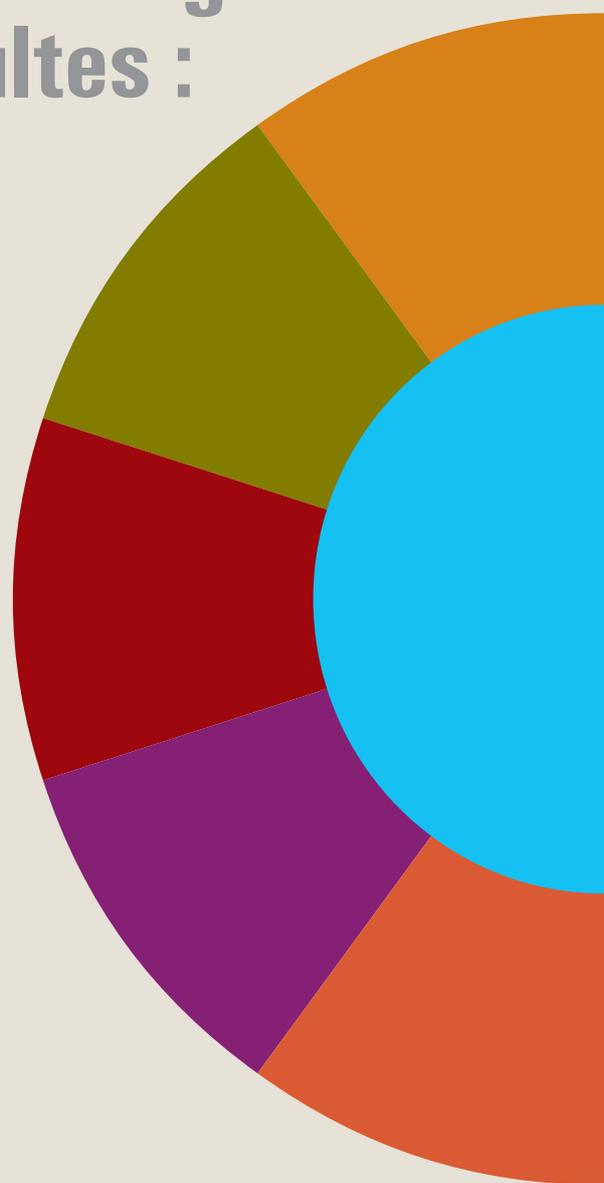


BILAN À MI PARCOURS DE LA CONFINTEA VI : **DÉCLARATION DE SUWON-OSAN**

Le pouvoir de l'apprentissage et de l'éducation des adultes : **Vision 2030**



BILAN À MI PARCOURS DE LA CONFINTEA VI :
DÉCLARATION DE SUWON-OSAN

Le pouvoir de l'apprentissage
et de l'éducation des adultes :
Vision 2030



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



UNESCO Institute
for Lifelong Learning

Institut de l'UNESCO
pour l'apprentissage
tout au long de la vie



confintea VI
6th International Conference on
Adult Education (CONFINTEA VI)
Mid-Term Review 2017



SUWON



Fresh Energy
OSAN

PUBLIÉ EN 2018 PAR

L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage
tout au long de la vie (UIL)
Feldbrunnenstr. 58
20148 Hambourg
Allemagne

© Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)

L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) voue l'essentiel de ses activités à la recherche, la formation, l'information, la documentation et la publication. Actif dans toutes les régions du monde, il concentre son action sur l'éducation des adultes et la formation continue, ainsi que sur l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie. Ses publications constituent de précieuses ressources pour les chercheurs en éducation, planificateurs, concepteurs de politiques et praticiens.

Alors que les programmes de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) sont élaborés conformément aux directives fixées par la Conférence générale de l'UNESCO, les publications de l'Institut sont rédigées sous sa seule responsabilité ; l'UNESCO ne répond pas de leur contenu.

Les idées et les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles des auteurs ; elles ne représentent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et ne l'engagent en aucune façon. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant aux statuts juridiques des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



Ouvrage publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO)
(<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>).

Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Traduction française : Marina Denogent
Maquette de la couverture et conception : Teresa Boese

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
ACCOMPLISSEMENTS	6
LA MARCHÉ À SUIVRE	6
Cadre d'action de Belém	6
<i>Politiques</i>	6
<i>Gouvernance</i>	7
<i>Financement</i>	7
<i>Participation</i>	7
<i>Qualité</i>	7
La Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes	8
<i>Alphabétisation et compétences de base</i>	8
<i>Formation continue et développement professionnel</i>	8
<i>Citoyenneté active au travers de l'éducation communautaire, populaire ou libérale</i>	8
Autres domaines clés de l'AEA	8
<i>Santé, bien être et durabilité environnementale</i>	8
<i>L'AEA en contextes de conflits, post conflits et de catastrophes</i>	9
<i>L'AEA et le Programme de développement durable</i>	9

PRÉAMBULE

Nous, représentants de gouvernements, d'organismes internationaux, d'universités et d'organisations de la société civile venus de 95 pays, nous sommes rassemblés à Suwon (République de Corée), du 25 au 27 octobre 2017, à l'occasion du Bilan à mi parcours de la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI). Notre objectif est de faire l'inventaire et d'évaluer les actions entreprises dans le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes (AEA) depuis la CONFINTEA VI de Belém au Brésil en 2009, et de débattre sur la voie à suivre en s'appuyant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous rappelons les recommandations adoptées lors de la CONFINTEA VI et énoncées dans le *Cadre d'action de Belém* (BFA), texte fondamental pour l'affirmation du rôle prépondérant de l'AEA et de son intégration indispensable à l'éducation dans les États membres de l'UNESCO.

Nous reconnaissons l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie comme un droit humain fondamental, comme la condition préalable à la réalisation de tous les autres droits humains, et comme un bien commun dont l'État doit être le garant.

Nous rappelons le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté lors de l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) de 2015, et nous engageons à la réalisation du développement durable dans toutes ses dimensions selon les 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Nous réaffirmons notre détermination à réaliser l'ODD 4, selon lequel les États membres s'engagent à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Nous reconnaissons que l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie (LLL) occupent une position centrale au sein des ODD et qu'ils sont une condition préalable à leur réalisation. Nous affirmons que l'AEA joue un rôle structurel, essentiel et central pour la promotion de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble. L'offre et l'acquisition de connaissances, de savoir faire, de compétences, de comportements et de valeurs dans tous les domaines de

l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie sont centrales pour la réalisation de ce Programme, et en particulier de l'ODD 4.

Nous reconnaissons la valeur du *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* (GRALE) de l'UNESCO, pour la communauté internationale de l'AEA et au delà, et nous apprécions l'action constante de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) qui permet la publication de celui-ci à intervalles réguliers.

Nous souhaitons attirer l'attention sur la nouvelle *Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* (RALE) adoptée lors de la Conférence générale de l'UNESCO en 2015, qui identifie trois domaines principaux d'apprentissage : (1) compétences d'alphabétisation et de base, (2) formation continue et développement professionnel, et (3) citoyenneté active. Nous reconnaissons la *Recommandation* comme un outil normatif important pour la mise en œuvre des cinq champs d'action de l'AEA définis au cours de la CONFINTEA VI comme les suivants : (1) politiques ; (2) gouvernance ; (3) financement ; (4) participation, intégration et égalité ; et (5) qualité. Nous reconnaissons également la *Recommandation* concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), également mise en jour en 2015, comme un autre instrument normatif pour orienter les actions dans ce domaine.

Nous reconnaissons l'importance de l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (GAL) pour la réalisation de l'objectif d'alphabétisation (ODD 4.6) et de l'AEA dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.

Nous appelons l'attention sur les *Lignes directrices de l'UNESCO pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation* (RVA) *des acquis de l'apprentissage non formel et informel*, et recommandons vivement leur mise en œuvre. Les mécanismes de RVA doivent être mis en relation avec les Cadres nationaux de qualification (CNQ) et reconnus à l'échelle régionale et sous-régionale.

ACCOMPLISSEMENTS

Le processus de suivi de la CONFINTEA VI et les conférences régionales et sous régionales dans ce cadre ont contribué à renforcer la position de l'AEA au sein des programmes d'éducation des États membres. Des événements ont eu lieu en 2011 à Mexico au Mexique (pour l'Amérique latine et les Caraïbes), en 2012 à Séoul en République de Corée (pour l'Asie et le Pacifique), à Praia au Cap Vert (pour l'Afrique subsaharienne), en 2013 à Vilnius en Lituanie (pour l'Europe et l'Amérique du Nord), et pour finir en 2015 à Alexandrie en Égypte (pour les États arabes) et à Montego Bay en Jamaïque (pour les Caraïbes). Les plans d'action régionaux développés au cours de ces événements ont servi à identifier et à mettre en œuvre les étapes nécessaires pour accompagner la mise en œuvre du *Cadre d'action de Belém* à l'échelle régionale, nationale ou sous-nationale en fonction des spécificités de chaque région.

À l'aide des cinq champs d'action définis dans le *Cadre d'action de Belém*, nous pouvons identifier les réalisations importantes au sein des régions. Par exemple, davantage de pays ont adopté des politiques d'AEA, de nouveaux partenariats ont été forgés entre les acteurs de l'AEA à l'échelle nationale et sous nationale, des engagements en matière de financements ont été pris dans certains pays, la participation à l'AEA se renforce lentement, et des instruments utiles ont été mis en œuvre pour l'amélioration de la qualité de l'AEA.

Néanmoins, de nombreuses difficultés subsistent, comme le manque de politiques et de législation adéquates en matière d'AEA dans de nombreux pays, et l'absence de mécanismes de base pour la coordination à l'échelle nationale. Le financement de la part des gouvernements et des partenaires de développement reste inférieur à ce qu'il devrait être (42 % des pays dépensent moins de 1 % de leur budget d'éducation pour l'AEA), et la participation de l'AEA reste faible pour de nombreux groupes cibles, en particulier au sein des communautés marginalisées ou vulnérables, et en particulier pour les femmes.

De plus, le manque de formation et de soutien pour les prestataires et le personnel de l'AEA continue à saper la qualité des programmes, et seul un petit nombre de pays ont mis en œuvre la RVA des acquis de l'apprentissage non formel. La faiblesse de l'amélioration des taux d'alphabétisation chez les jeunes et les adultes est

particulièrement préoccupante, ainsi que celle du niveau de compétences en littératie et numératie et des compétences numériques dans un continuum d'apprentissage. L'écart entre les sexes reste également préoccupant, et malgré des progrès notables pour le suivi et l'évaluation de l'AEA depuis 2009, les données pour les documenter restent insuffisantes.

LA MARCHÉ À SUIVRE

De nombreux facteurs influencent le développement durable, parmi lesquels des contextes sociaux et économiques et des marchés du travail en mutation rapide, des taux de chômage croissants, et des changements démographiques caractérisés par une croissance de la population et par une forte proportion de jeunes dans certains pays et par une population vieillissante dans d'autres. Les mouvements de population de grande ampleur ont des conséquences majeures sur les communautés, que ce soit celles qui restent sur place, celles en déplacement ou celles en position d'accueil, et ont également un impact sur le développement durable, tout comme l'urbanisation effrénée, le changement climatique et les autres problématiques environnementales, les conflits violents et un espace démocratique en recul. Dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie (qui comprend les processus d'alphabétisation en eux mêmes ainsi que la langue dans laquelle les enseignements sont offerts), la compréhension interculturelle et l'acquisition de compétences ont un rôle important à jouer pour s'attaquer à chacune de ces problématiques.

Nous formulons à cette fin les recommandations suivantes en ce qui concerne les cinq champs d'action identifiés par le *Cadre d'action de Belém* et les domaines d'apprentissage identifiés par la *Recommandation*.

CADRE D'ACTION DE BELÉM

POLITIQUES

- Les politiques d'AEA doivent garantir la coopération à l'échelle locale, nationale, régionale et intersectorielle. L'AEA doit être reconnu comme un moyen pour garantir le droit à l'éducation et doit ainsi être intégré à la législation. Les États membres sont encouragés à adopter les lignes directrices de la *Recommandation* en fonction de leur niveau de développement.
- Les mécanismes et politiques législatifs pour l'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les

aspects de la vie doivent impliquer les apprenants et être centrés sur leurs besoins et leurs aspirations. La diversité culturelle et linguistique et les expériences des apprenants doivent être prises en compte.

- L'AEA dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie doit faire partie intégrante des programmes d'éducation.

GOUVERNANCE

- L'AEA a besoin de processus de décision participatifs : tous les acteurs, y compris les éducateurs, les apprenants et la société civile, doivent être impliqués dans les processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.
- La mise en réseau de tous les ministères, gouvernements locaux et autres acteurs impliqués dans l'AEA doit être renforcée afin de développer des cadres nationaux de qualification et de certification et des mécanismes de RVA à l'échelle nationale et sous nationale.
- Tous les ministères doivent collaborer au développement à l'échelle nationale de systèmes d'information pertinents, cohérents et solides dans le but d'informer des politiques et un suivi de qualité.

FINANCEMENT

- Conformément à la *Déclaration d'Incheon* et au Cadre d'Action pour l'Éducation 2030 appelant les pays à allouer à l'éducation au moins 4 à 6 % de leur produit intérieur brut (PIB) ou au moins 15 à 20 % de leurs dépenses publiques, nous recommandons que les pays fassent de l'AEA une priorité et lui allouent un pourcentage croissant de leur budget d'éducation. En prenant en compte le fait que les prestations d'AEA sont également offertes par d'autres secteurs, les autres ministères doivent également contribuer au financement du budget proposé pour l'AEA.
- Les partenaires de développement doivent reconnaître l'importance de l'AEA du point de vue de l'apprentissage tout au long de la vie et ainsi participer à son financement. Le Partenariat mondial pour l'Éducation (GPE) et les autres partenaires mondiaux et influents de financement doivent intégrer ce sous secteur à leur stratégie globale pour l'éducation, investir dans celui-ci, et rendre des comptes sur le financement du programme total d'AEA dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.
- La mobilisation des ressources nationales doit être améliorée par le biais de mécanismes de justice fiscale.

PARTICIPATION

- Les obstacles à la participation, qu'ils soient d'ordre psychologique, social, économique ou institutionnel, doivent être éliminés, la joie d'apprendre valorisée, et le potentiel des TIC pleinement exploité. L'adoption d'une approche interculturelle et la promotion de partenariats étroits entre les organisations de la société civile (OSC) peuvent être à cet effet d'une grande aide.
- Il nous faut développer la diversité des programmes d'AEA afin d'améliorer leur accessibilité pour les différents groupes ciblés, par exemple pour les plus âgés. Le développement de réseaux entre les centres et espaces communautaires d'apprentissage et d'éducation des adultes peut contribuer à atteindre les populations marginalisées et désavantagées.

QUALITÉ

- Nous recommandons vivement le développement de mécanismes d'assurance qualité pour tous les éléments des programmes. Cela demande de s'assurer que tous les éducateurs professionnels et certifiés disposent de bonnes conditions de travail, de programmes cohérents, d'approches pédagogiques efficaces et centrées sur l'apprenant, d'environnements et de ressources riches pour l'apprentissage, et de mécanismes de suivi et d'évaluation.
- L'AEA repose sur un personnel à temps complet et à temps partiel qualifié et bien formé, et sur l'engagement des bénévoles qui sont responsables de la gestion et de l'enseignement : c'est la raison pour laquelle il faut donner la priorité à la formation initiale et continue. De la même manière, il faut garantir la disponibilité de ressources adaptées pour l'enseignement et l'apprentissage.
- La qualité de l'AEA du point de vue de l'apprentissage tout au long de la vie doit être développée en collaboration avec l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur un travail de recherche et de développement. La promotion de la qualité de l'AEA peut s'inscrire dans le soutien apporté aux institutions et aux associations de professionnels de l'AEA.
- Chacune des exigences ci-dessus demande un financement approprié : c'est pourquoi il est nécessaire d'augmenter les investissements pour chacun de ces domaines.

LA RECOMMANDATION SUR L'APPRENTISSAGE ET L'ÉDUCATION DES ADULTES

ALPHABÉTISATION ET COMPÉTENCES DE BASE

- L'alphabétisation doit être envisagée comme le socle indispensable pour l'apprentissage tout au long de la vie. L'alphabétisme ne se résume pas à un bagage de compétences pouvant être acquises et maîtrisées en un court laps de temps. Il s'inscrit plutôt dans un ensemble de compétences centrales nécessitant un apprentissage sur le long terme et des mises à jour en continu. Les niveaux de compétences en alphabétisme et en numératie qui sont considérés comme pertinents ou nécessaires sont différents en fonction des contextes, et devraient être clairement définis et mesurables. Les programmes d'alphabétisation des adultes offrent des compétences d'alphabétisme de base ou de haut niveau en fonction des besoins de l'apprenant et du contexte.
- Il est nécessaire de créer et de renforcer des politiques soutenues par des financements adaptés et durables dans le but de garantir une offre équitable d'AEA et d'alphabétisation. Les programmes d'alphabétisation doivent intégrer l'usage des langues maternelles tout comme l'apprentissage de la ou des langues officielles du pays dans les contextes concernés.
- Des approches intersectorielles de l'alphabétisation sont nécessaires afin de répondre aux besoins diversifiés des apprenants.
- Les TIC disposent d'un grand potentiel pour améliorer l'accessibilité à l'AEA et promouvoir l'égalité et l'intégration.

FORMATION CONTINUE ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'offre de formation continue, de développement professionnel et d'EFTP et les investissements dans ces domaines doivent être améliorés, en particulier pour ce qui concerne les approches non formelles, dans le but de permettre aux agents de l'éducation d'offrir une formation de qualité pour l'amélioration des moyens d'existence dans les économies informelles, et ce en prêtant une attention particulière aux femmes et aux filles, aux jeunes et aux plus âgés, aux migrants et aux réfugiés, et pour développer l'activité indépendante et l'entrepreneuriat.

- Au delà des compétences en lien avec le travail, il est important de soutenir le développement de compétences telles que la résolution de problèmes, l'esprit critique, la créativité, la capacité à travailler en équipe,

et la capacité à apprendre tous les jours et à s'adapter rapidement au changement.

- Les programmes d'alphabétisation et d'AEA doivent être mis en relation avec les formations non formelles d'EFTP et de génération de revenus, et l'EFTP doit inclure des éléments d'alphabétisation. Les compétences d'alphabétisme et de haut niveau sont de plus en plus nécessaires pour accéder à un travail décent et pour participer de manière active à la vie citoyenne et à l'apprentissage tout au long de la vie.

CITOYENNETÉ ACTIVE AU TRAVERS DE L'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE, POPULAIRE OU LIBÉRALE

- L'AEA doit vraiment prendre une dimension transformationnelle, critique, autonomisante, participative et inclusive, et doit répondre aux besoins de tous les citoyens, et en particulier à ceux qui participent le moins. Les opportunités de dialogue ouvert doivent être développées.
- L'AEA doit garantir la participation des adultes à l'apprentissage, et promouvoir ainsi des valeurs de démocratie, de paix et de droits humains au travers de l'autonomisation et de la citoyenneté active. L'Éducation au développement durable (EDD) et l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) doivent ainsi être encouragées.
- L'« éducation populaire » inscrite dans la *Recommandation* doit devenir un concept sous-jacent de l'AEA et s'incarner de manière concrète dans les politiques et les pratiques d'éducation.

AUTRES DOMAINES CLÉS DE L'AEA

SANTÉ, BIEN ÊTRE ET DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- L'AEA revêt une importance cruciale pour la promotion de la santé et s'avère essentielle pour permettre aux jeunes et aux adultes de prendre la responsabilité de leur propre santé et de changer de paradigme dans ce domaine, passant d'un modèle principalement curatif à un mode préventif qui permet aux populations de veiller par elles-mêmes à leur propre santé et bien-être.
- La pertinence des différents systèmes de savoir doit être reconnue afin d'encourager l'adoption de méthodes alternatives pour la protection de l'environnement qui comprend l'utilisation et la préservation des ressources dans un contexte de changement climatique en pleine accélération tout en répondant à des problématiques telles que la santé, y compris la santé génésique, ainsi que le bien-être.

L'AEA EN CONTEXTES DE CONFLITS, POST-CONFLITS ET DE CATASTROPHES

- Les initiatives, les expériences fructueuses et les recherches existantes doivent être exploitées, les résultats doivent être diffusés et de nouvelles recherches financées afin de promouvoir le rôle crucial de l'AEA en situations de conflits et post conflits, et pour répondre aux problématiques de populations migrantes, réfugiées et déplacées.
- Les gouvernements, les partenaires de développement et les organismes communautaires locaux doivent financer de manière suffisante les programmes d'AEA en situations de conflits et post conflits, et développer des partenariats entre tous les acteurs afin de garantir la durabilité des financements.
- Une attention particulière doit être portée à l'offre de l'AEA pour ce qui concerne la prévention des catastrophes, l'atténuation de leur impact et la récupération après celles-ci.

L'AEA ET LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'AEA en tant qu'élément clé d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie est crucial pour la réalisation des ODD. C'est pourquoi il reste primordial de mettre en pratique l'AEA et l'apprentissage tout au long de la vie pour répondre aux problématiques et aux défis de l'éducation mondiale. Cependant, l'AEA n'est pas suffisamment exposé au sein du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et constitue le maillon le plus faible dans la chaîne de l'apprentissage tout au long de la vie.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de développer la sensibilisation sur le potentiel de l'AEA parmi tous les acteurs concernés, parmi lesquels les décideurs, les chercheurs et les praticiens au delà de l'éducation, en particulier dans les domaines du travail, de la santé, du développement communautaire, de l'agriculture, de la promotion de la paix et de la prévention des conflits, de la cohésion sociale, des départements de défense et militaires, de la sécurité intérieure, au sein des ministères et des agences de coopération internationale, des organisations confessionnelles, des syndicats, des partis politiques et dans l'ensemble de la société civile.

Dans ce contexte, nous appelons

- les États membres à entreprendre les actions nécessaires pour la mise en œuvre complète et urgente du *Cadre d'action de Belém* et de la *Recommandation* au cours des prochaines années, et pour préparer la CONFITEA VII de 2021 ;
- tous les acteurs de la communauté internationale de l'AEA à contribuer à l'effort mondial pour promouvoir l'apprentissage à tous les âges en tant que moyen primordial pour parvenir à un développement durable ;
- l'UNESCO et ses instituts spécialisés, en particulier l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et l'UIL, à entreprendre les actions nécessaires pour un suivi continu du *Cadre d'action de Belém* et de la *Recommandation* et pour la parution des GRALE à intervalles réguliers (au moins tous les trois ans) ;
- les États membres à soutenir l'UNESCO et ses instituts, en particulier l'UIL et l'ISU, afin de garantir un suivi adapté des activités d'apprentissage organisées conformément aux objectifs de l'ODD 4 ;
- les États membres à travailler de manière intersectorielle et à améliorer un dialogue politique entre tous les acteurs, parmi lesquels les représentants de la société civile et les apprenants, afin de permettre la création de systèmes et de sociétés d'apprentissage tout au long de la vie ;
- les États membres à renforcer la mise en œuvre de l'AEA à l'échelle locale en mettant à profit, entre autres, l'approche des villes apprenantes ;
- l'UNESCO, en particulier l'ISU et l'UIL, à continuer à soutenir les États membres pour la création de systèmes durables et de qualité pour le suivi et l'évaluation et pour le compte rendu concernant les indicateurs de l'ODD ;
- les États membres à mettre en œuvre des mécanismes efficaces de suivi et de mesure pour l'alphabétisation des adultes et l'AEA ;
- le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à réintégrer l'alphabétisme des adultes au sein de l'Indice de développement humain ;
- la Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde (Commission pour l'éducation), le Partenariat mondial pour l'Éducation, Education Cannot Wait et les autres partenaires de développement, ainsi que les gouvernements nationaux et sous nationaux, à accorder une attention renouvelée à l'ensemble du programme d'AEA et à lui offrir un financement adapté pour la réalisation de l'ODD 4 ;

- et l'UNESCO à intégrer le *Cadre d'action de Belém* et la *Recommandation* au sein des processus et de la structure de la mise en œuvre de l'ODD 4, par exemple au sein du Comité directeur de l'ODD Éducation 2030 et aux mécanismes de coordination régionale de l'ODD 4, ainsi qu'au sein des structures des Nations Unies dans leur ensemble. Ces documents doivent servir de référence pour des examens nationaux volontaires (ENV) et pour des forums politiques de haut niveau (FPHN) sur le développement durable, et servir de guide pour le travail de l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation.

Nous appelons enfin

- l'UNESCO, les États membres, les agences des Nations Unies et les organisations non gouvernementales et de la société civile, ainsi que les partenaires sociaux et privés, à organiser la septième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VII) en 2021, et à entreprendre les tâches préparatoires appropriées. La CONFINTEA VII doit souligner la contribution de l'AEA au développement durable. Pour cela, il est crucial de disposer des données nécessaires au compte rendu des progrès accomplis et pour l'accompagnement de sa mise en œuvre. Nous appelons ainsi les États membres et tous les partenaires à fournir toutes les informations et les données pertinentes sur les progrès accomplis en vue de la préparation de la CONFINTEA VII.

La sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) qui a eu lieu en décembre 2009 au Brésil, s'est achevée sur l'adoption du *Cadre d'action de Belém* qui a permis de rassembler les engagements des États membres et de présenter un guide stratégique pour le développement mondial de l'apprentissage et de l'éducation des adultes du point de vue de l'apprentissage tout au long de la vie. Le *troisième Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* (GRALE III), publié en 2016, s'est appuyé sur les données d'une enquête afin d'évaluer les progrès accomplis par les pays pour tenir leurs engagements pris au Brésil, tout en soulignant certaines des contributions que l'apprentissage et l'éducation des adultes peuvent apporter au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bilan à mi-parcours de la CONFINTEA VI qui s'est tenu en octobre 2017 à Suwon en République de Corée a fait l'inventaire des progrès réalisés par les États membres au cours des huit dernières années en vue du GRALE IV de 2019. La présente déclaration exprime les perspectives des délégués au niveau mondial et fait état de leurs recommandations pour l'avenir.